

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CAPITAINES DES EQUIPES FEMININES

SAMEDI 1^{ER} DECEMBRE 2008 AU GOLF DE LA GRANDE MOTTE

§§§§§§

Présentes :

Marie-France Congras, Colette Bariol (Alès Ribaute), Marie-Annick Carré, Marie-Louise Cros (Fontcaude), Ghislaine de Fontanges, Geneviève Daraud (Carcassonne), Anne Fourdrignier (Béziers St Thomas), Catherine Ille (St Cyprien), Danielle Tivollier, Joëlle Courtès (Massane), Isabelle Trial (Nîmes Vacquerolles), Eugénie Wachter (La Grande Motte)

Absentes :

Evelyne Vandanjon (Cap d'Agde)

Excusées :

Jannick Benavides (Falgos), Anne Chazot et Claudette Fesquet (Nîmes Campagne), Françoise Guilhon (Lozère), Agnès Jean (Narbonne Ste Rose), Juliana Ristorcelli (Font Romeu)

Marie-France Congras accueille les capitaines présentes et les remercie d'être venues ce 1^{er} décembre à la Grande Motte.

Après avoir commenté le bilan sportif des équipes pour 2007 et rappelé le palmarès des interclubs féminins, la préparation de l'année sportive 2008 et le règlement des épreuves sont évoqués.

Pour ce qui concerne le Championnat de Ligue interclubs féminins par équipes 2008, et après avoir donné la parole à chacune des capitaines qui a pu exprimer son point de vue, il est décidé qu'il n'y aura en 2008 qu'une seule poule avec 10 joueuses maximum par club et 7 rencontres organisées (comme en 2007) : le 14 février à Béziers St Thomas, le 13 mars à La Grande Motte, le 10 avril à Carcassonne, le 22 mai à Fontcaude, le 19 juin à Falgos, le 18 septembre à Narbonne Ste Rose et la finale le 9 octobre à Nîmes Massane.

Les joueuses de 1^{ère} série joueront cette année encore en formule Stroke Play, les 2^{ème} et 3^{ème} séries en formule Stableford.

Toutefois, le calcul des points sera différent pour 2008 pour les 1^{ères} séries (voir règlement). Ainsi, aucune équipe ne sera pénalisée, si l'une d'entre elles n'avait pas le nombre de joueuses requises lors d'une rencontre.

Les index des joueuses de 1^{ère} série seront mélangés lors des compétitions ainsi que les index des joueuses de 2^{ème} et 3^{ème} séries.

Le règlement de l'épreuve, avec les dates des rencontres confirmées par les clubs, sera envoyé à chaque capitaine dès qu'il sera finalisé.

Le prix du green-fee pour les interclubs 2008 est fixé par les directeurs de golfs à 30 Euros + 8 Euros de droit de jeu.

Il est également souhaité que le prix des repas soient les mêmes dans tous les clubs, aux environs de 20 euros (+ ou - 1 euro). Un buffet ou une assiette « golfeur » + un dessert, café et ¼ vin par personne seraient les plus appréciés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h 00.

La Grande Motte, le 3 décembre 2007
Marie-France Congras